

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 082/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize NOVEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. RIMET Frédéric, Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine) et Mme JACQUIER Jennifer (pouvoir à Mme BONDAZ Christine).

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 08.11.2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

OBJET : LOCATION DES SALLES COMMUNALES : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Mme JACQUIER Christine rappelle la délibération du 25 octobre 2021 portant modification du règlement intérieur des salles communales.

Suite à l'aménagement du parvis de l'Espace du Lac, il convient de modifier l'article 11 - Stationnement du règlement intérieur, comme suit :

« L'Occupant doit communiquer sur les divers sites de stationnements et leurs capacités théoriques (voir plan annexe 3) et inciter les participants à l'utilisation des transports en commun, covoiturage, vélos...Il est rappelé que le stationnement n'est autorisé que sur les emplacements matérialisés.

Les espaces suivants : placette en gravier et esplanade béton de l'Espace du lac, cour intérieure des Laurentides, et accès cuisine de la salle des Hutins, sont réservés uniquement au chargement/déchargement du matériel et des marchandises. A l'issue de cette opération, les véhicules seront immédiatement retirés et les dispositifs de fermeture remis en place.

Seuls les véhicules indispensables au fonctionnement de l'activité seront autorisés sur ces espaces après accord de la collectivité (camion de service de secours, camion du Don du Sang, camion ou remorque frigorifique, véhicule communal).

Tout véhicule ne respectant pas ces consignes pourra être verbalisé.

En toutes circonstances, il conviendra impérativement de laisser libre de tout stationnement les voies d'accès à la salle afin de permettre notamment l'accès aux secours. »

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et 1 abstention (Mme JACQUIER Jennifer) :


- APPROUVE la modification de l'article 11 - stationnement du règlement intérieur susmentionné.

AINSI FAIT.
Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle BOLE-FEYSOT

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 083/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize NOVEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. RIMET Frédéric, Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine) et Mme JACQUIER Jennifer (pouvoir à Mme BONDAZ Christine).

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 08.11.2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 14 – Votants : 18

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°3.

M. VIOUT Rémy expose qu'il convient d'ajuster le budget de la Commune, pour l'exercice 2023. En effet, le montant de l'attribution de compensation d'investissement n'avait pas été inscrite en dépenses.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-	DECIDE de modifier le budget de la Commune, pour l'exercice 2023, ainsi qu'il suit :		
	Section de fonctionnement – Dépenses		0,00 €
	Ch.-Art. 011-615228 – Autres bâtiments	-	40 474,00 €
	Ch.-Art. 023-023 – Virement à la section d'investissement	+	40 474,00 €
	Section d'investissement – Dépenses	+	40 474,00 €
	Ch.-Art. 204-2046 – Attributions de compensations...	+	40 474,00 €
	Section d'investissement – Recettes	+	40 474,00 €
	Ch.-Art. 021-021 – Virement de la section de fonctionnement	+	40 474,00 €

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle BOLE-FEYSOT

Isabelle ASNI-DUCHENE



B. Feysot

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 084/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize NOVEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. RIMET Frédéric, Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine) et Mme JACQUIER Jennifer (pouvoir à Mme BONDAZ Christine).

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 08.11.2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

OBJET : REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL : MARCHE DE TRAVAUX, LANCEMENT DE LA CONSULTATION ET DEMANDE DE SUBVENTION.

Mme le Maire rappelle la délibération n° 046/2023 du 12 juin 2023 décidant de refaire le terrain de football en gazon synthétique.

Lors de la dernière réunion, le maître d'œuvre a présenté l'étude d'avant-projet (AVP). Cette étude est réalisée selon les caractéristiques actuelles du terrain.

Récapitulatif des travaux - gazon 45mm :

01 - Prix généraux	45 000,00 €
02 - Travaux préparatoires	2 000,00 €
03 - Travaux de terrassement	83 225,00 €
04 - Travaux de voirie	166 535,00 €
05 - Bordures	33 911,00 €
06 - Assainissement eaux pluviales	97 406,00 €
07 - Eclairage extérieur	55 694,00 €
08 - Revêtements bitumineux	13 090,00 €
09 - Mobilier urbain	370 550,00 €
10 - Serrurerie	31 846,00 €
11 - Espaces verts	1 050,00 €
Total Général HT	900 307,00 €
TVA	180 061,40 €
Total TTC	1 080 368,40 €

Le calendrier serait le suivant :

- Etude projet : fin 2023/début 2024
- Dossier de consultation des entreprises : février 2024
- Démarrage des travaux : fin avril / début mai 2024
- Travaux : 3 à 4 mois
- Réception du stade : septembre 2024

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant les travaux de réfection du terrain de football,
- AUTORISE Mme le Maire à solliciter l'Etat, la Région Auvergne Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération Française de Football, l'Agence Nationale du Sport, au Département de la Haute-Savoie ainsi qu'à Thonon Agglomération et tout autre organisme, pour être éligible à une subvention, la plus haute possible, permettant le financement de réfection du terrain de football,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Isabelle BOLE-FEYSOT

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 085/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize NOVEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. RIMET Frédéric, Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine) et Mme JACQUIER Jennifer (pouvoir à Mme BONDAZ Christine).

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 08.11.2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE DU LAC, MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : LANCEMENT DE LA CONSULTATION.

Mme le Maire rappelle le souhait de s'engager dans la rénovation de l'Espace du Lac suite à l'audit énergétique menée par le SYANE en 2022.

Cet audit faisait ressortir une liste de préconisations avec des degrés de priorité.

Afin de mener à bien ces travaux de rénovation, il est nécessaire de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre. Le rapporteur précise que ces travaux seront lissés sur plusieurs années.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de l'Espace du Lac,
- AUTORISE Mme le Maire à signer toutes les pièces se référant à ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Isabelle BOLE-FEYSOT

Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 086/2023

L'an deux mil vingt-trois, le treize NOVEMBRE à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; Mme DETRAZ Viviane, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. COLY Vincent, Mme MESSAMER Vanessa, M. BOURDIN Florian, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. VACHERAND Jean-Pierre (pouvoir à Mme ASNI-DUCHENE Isabelle), Mme FERT Marie-Christine (pouvoir à M. VIOUT Rémy), M. RIMET Frédéric, Mme PRUD'HOMME Céline (pouvoir à Mme JACQUIER Christine) et Mme JACQUIER Jennifer (pouvoir à Mme BONDAZ Christine).

Secrétaire de séance nommée : Mme BOLE-FEYSOT Isabelle

Date de convocation : 08.11.2023

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 18

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23 1°,
Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent administratif pour faire face à un besoin lié à une augmentation de tâches administratives au secrétariat et à l'accueil de la mairie,
Considérant qu'afin de répondre aux besoins des administrés et d'écourter les délais d'attente, il est nécessaire de renforcer le service administratif de la mairie,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi d'Adjoint Administratif Territorial contractuel à temps complet, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les services administratifs de la mairie, pour une période d'un an à compter de son recrutement.
- CHARGE le Maire de procéder à sa nomination.
- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Isabelle BOLE-FEYSOT



Le Maire,



Isabelle ASNI-DUCHENE